

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 04 OCTOBRE 2018**

**DELIBERATION N°2018.00382**

**VŒU**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 septembre 2018

Nombre de membres en exercice : 111

Nombre de présents : 80

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 95

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER représenté par Mme Annick ROATTINO, M. Jean-Louis ROUSSET,

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 05 octobre 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20181004-D20180038210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181005

Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK,  
M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,  
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,  
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Anne-Françoise VIALON donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Pierre FAYOL  
NOIRETERRE, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Christiane JODAR,  
M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Pascale MARRON,  
Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT, M. Florent PIGEON,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Lionel SAUGUES, M. Joseph SOTTON,  
M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBÈNE

**DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 04 OCTOBRE 2018**

**VŒU**

La Direction de La Poste est engagée dans des mouvements de fermeture et de réduction des horaires d'ouverture de ses bureaux locaux sur l'ensemble de notre Métropole. La stratégie de déploiement de l'offre postale, qu'opère la direction du groupe La Poste, sur notre territoire, se fait au détriment d'une politique de proximité et n'obéit qu'à une logique de pure rentabilité financière.

Plusieurs communes de notre Métropole, qu'elles soient rurales ou urbaines, subissent de plein fouet ces décisions unilatérales, prises sans aucune concertation ni dialogue.

A l'exception des bureaux de poste situés en Quartier Prioritaire Politique de la Ville, pour la fermeture desquels un accord exprès du maire est nécessaire, un avis simple de ce dernier suffit pour tous les autres cas. Cela revient à dire que le groupe La Poste décide, in fine, seul du maintien ou non des services apportés aux habitants, répondant ainsi à la feuille de route que le Gouvernement lui a donnée.

Ainsi, les communes n'ont d'autre choix que de subir ces fermetures, ne pouvant pallier ce désengagement de l'Etat par l'ouverture d'agences postales municipales qui induiraient, en outre, des coûts de fonctionnement supplémentaires difficilement conciliables avec le mouvement de baisse des dotations de l'Etat.

Aussi, les élus du Conseil Métropolitain exigent-ils le maintien, en l'état, de la présence postale sur le territoire de la Métropole et de ses communes, répondant ainsi aux besoins exprimés par ses 400 000 habitants pour éviter la désertification programmée des services publics de l'Etat et l'affaiblissement de notre cohésion sociale et territoriale.

**Ce vœu a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**

